



**MUNICIPALITÉ
DE
LUINS**

Luins, le 16 novembre 2020

**Préavis Municipal N° 7 / 2020
Option forte d'opposition au projet de STEP régionale unique**

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité :

- 1- informe le Conseil général sur son analyse de l'avancement du projet de STEP régionale unique sur le site du Lavasson sis à Gland, au sud-ouest du territoire communal ; et
- 2- soumet à l'approbation du Conseil général la « feuille de route » que se propose de suivre la Municipalité pour les prochaines étapes.

2. Base légale

La Municipalité mandate la Commission ad hoc pour étudier le présent préavis, conformément à l'article 36a du règlement du Conseil Général adopté en en séance du Conseil Général du 18 juin 2014 ; « ...Les commissions nommées de cas en cas et chargées d'examiner les propositions de la municipalité. ».

3. Préambule

La commune de Luins est membre depuis 1978 de l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte), sise à la Dullive commune de Gland. Cette association intercommunale regroupant 21 communes (Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Dully, Genolier, Gilly, Givrins, Gland, Longirod, Le Vaud, Luins, Marchissy, St-Cergue, Trélex, Vich et Vinzel) a pour mission d'épurer les eaux afin de préserver nos rivières et notre lac.

Il faut préciser dans ce préambule l'importance de ce service public, indispensable à la collectivité. De plus : le cadre légal, les Planifications cantonales, la complexité technique de cette activité, ou les économies d'échelle font que notre commune est tenue de poursuivre la collaboration intercommunale, quelle qu'elle soit. En ce sens, la Municipalité reste donc attachée à l'APEC.

4. Contexte général

a) STEP de La Dullive

Comme le relevait le Journal de Nyon le 1 septembre 1980, la STEP intercommunale de La Dullive avait été inaugurée la veille, après 12 ans d'études et de négociations avec 17 communes. Elle devait desservir à l'époque 14'000 habitants.

Aujourd'hui, après 40 ans de service, la STEP de La Dullive dessert plus de 35'000 habitants et 21 communes. Elle a fait face à la croissance démographique de notre région, en adaptant ses installations au fur et à mesure, tout en maintenant des coûts raisonnables pour les bénéficiaires de ses prestations.

Cependant, depuis quelques années, le Comité de Direction tire la sonnette d'alarme, pour alerter sur le fait que les infrastructures sont techniquement en fin de vie, les capacités d'extension sur le terrain actuel sont insuffisantes, et qu'en l'état, la STEP ne peut plus faire face à l'augmentation de la population régionale. Récemment, des incidents techniques sont venus confirmer la nécessité, si ce n'est l'urgence de rénover, voire de remplacer les installations.

b) Contexte fédéral

La législation fédérale de 1991 sur la protection des eaux ([LEaux](#)) a été adaptée en 2014, pour exiger la mise en œuvre du traitement avancé des micropolluants dans certaines stations d'épuration, afin d'en réduire la charge. Cet objectif concerne prioritairement les principales installations, et celles susceptibles d'avoir un impact significatif sur le milieu aquatique, soit une centaine en Suisse. On parle principalement ici des STEP de 80'000 habitants raccordés et plus et des STEP de 24'000 habitants raccordés et plus, situées comme dans notre région sur le bassin versant de lacs.

A la suite de quoi, l'Ordonnance fédérale de 1998 a elle aussi été adaptée pour gérer les conséquences financières de cette décision : prélèvement de taxes et octroi de subsides. Concrètement, les investissements pour la mise en place de ces traitements avancés seront en grande partie financés par un fonds fédéral, alimenté par une taxe de 9.- CHF/ hab/an qui est perçue par les détenteurs de STEP depuis le 1er janvier 2016.

c) Contexte cantonal

En construisant ses premières STEP dès la fin des années 1950, le Canton de Vaud a été l'un des précurseurs dans le domaine de la protection des eaux. La réalisation du parc vaudois de STEP a ainsi été un projet phare de la politique environnementale des années 1960 à 1990, avec un important soutien financier fédéral et cantonal aux communes. Le canton comptait en 2016 encore 163 STEP, soit le parc le plus dense de Suisse, avec une part très significative de petites installations (deux tiers ont en effet une capacité inférieure à 2'000 équivalents-habitants).

Fort de ce constat, et dans un contexte de croissance de la démographie, le Canton de Vaud a élaboré en 2016 un document-cadre : [Traitement des micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises](#), intégrant les exigences fédérales. Le Canton y marque sa volonté d'encourager le renouvellement d'un parc de STEP vieillissant, l'amélioration générale de la qualité de traitement, ainsi que la rationalisation et la professionnalisation de l'exploitation par des mesures de régionalisation.

Il est à souligner qu'avec l'APEC regroupant plus de 24'000 habitants, notre région dépasse le seuil des STEP astreintes au traitement des micropolluants, mais correspond à la taille critique recommandée pour une STEP régionale efficiente.

5. Description du projet

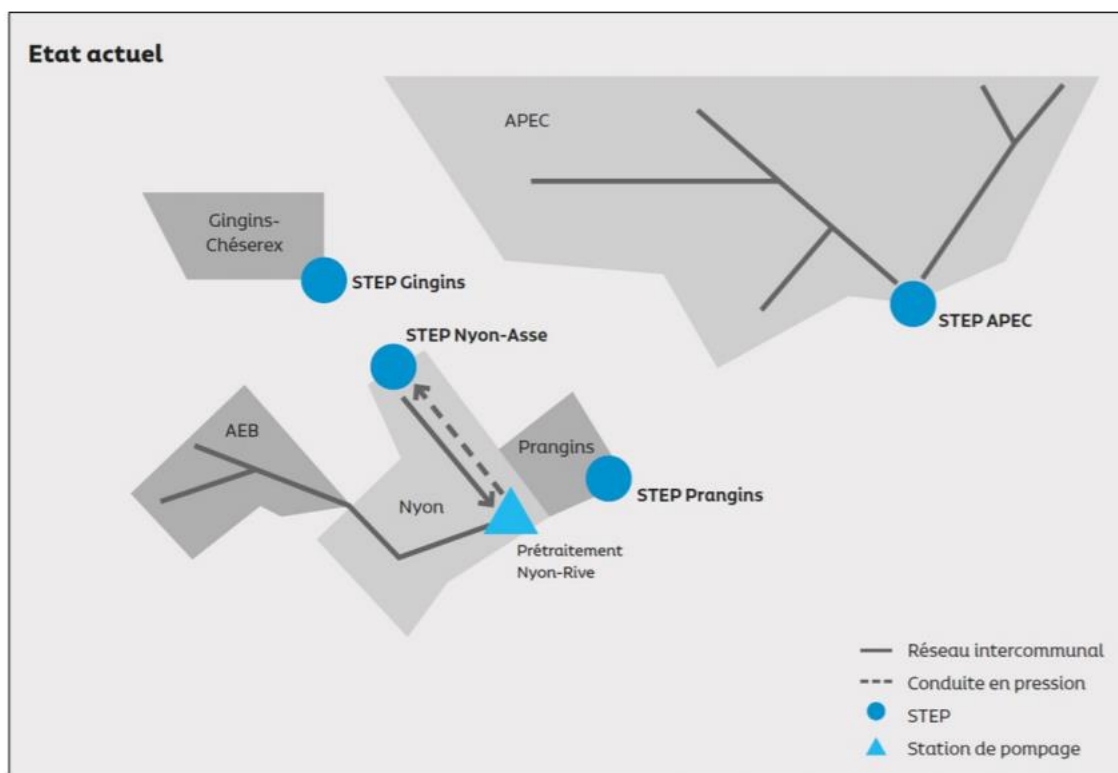
a) Organisation actuelle des STEP

STEP Gland – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) qui regroupe 21 communes (voir ci-dessus)

STEP Nyon – Association pour l'Épuration des eaux usées du Boiron (AEB) qui regroupe 6 communes (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Nyon, Signy)

STEP Prangins – Prangins

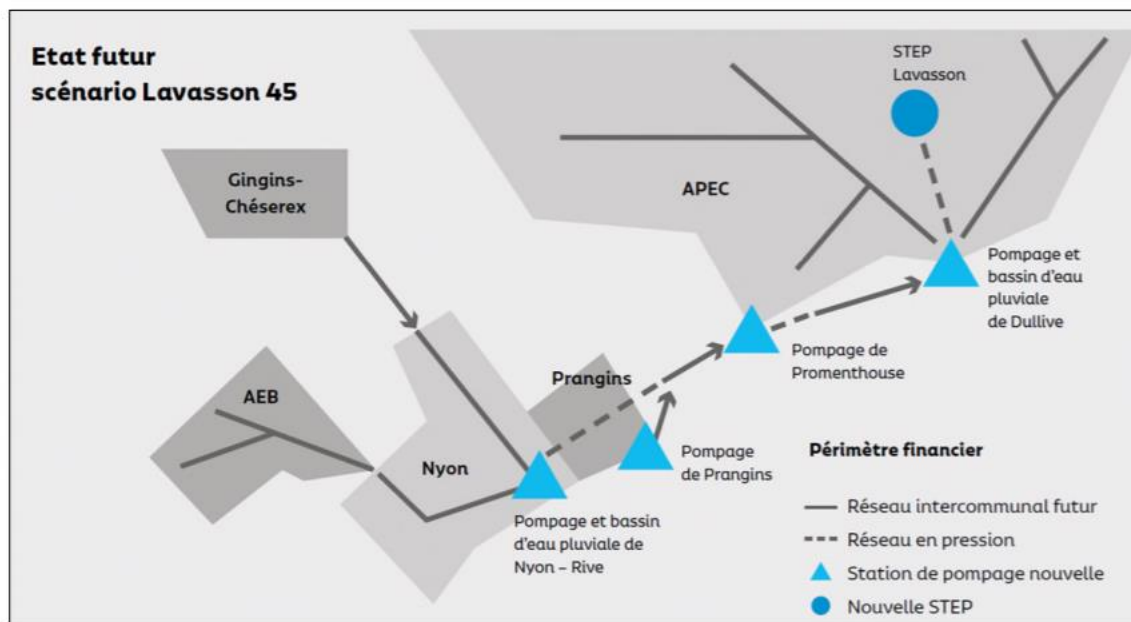
STEP Gingins – Chésérèx, Gingins



(source APECplus)

b) Organisation future envisagée dès 2012

En 2012, (cf. Rapport intermédiaire provisoire d'experts du 13.6.2014), la DGE (Direction Générale de l'Environnement) a présenté aux communes son Plan Cantonal Micropolluant (PCM), qui fixait les orientations cantonales pour 20 à 25 ans. La première phase d'études du PCM a « *montré l'intérêt de remplacer les stations d'épuration existantes de Gingins-Chésérèx, Nyon, Prangins et Gland par une nouvelle installation régionale d'une capacité de 100'000 équivalent/habitant (EH) et a proposé deux variantes d'implantation jugées favorables du point de vue technique : à Gland-Les Avouillons et à Nyon-Changins* ». « *Si ces dernières ont accueilli favorablement l'idée d'une STEP régionale unique, elles souhaitent pouvoir comparer cette solution avec une variante avec deux STEP pôles (Gland et Nyon)* ».



(source APECplus)

Il est donc à considérer que depuis près de 10 ans, l'option forte des responsables de l'épuration est de réaliser une STEP régionale unique au Lavasson. Et de fait, comme le montre l'examen des nombreuses études commanditées depuis lors, il n'y a jamais eu de véritable remise en question de cette option initiale bien que le site du Lavasson avait la mention « à écarter » dans le rapport intermédiaire de Triform SA / ECOSCAN du 13 juin 2014.

c) Etudes techniques officielles étudiées par la Municipalité

La Municipalité a pris connaissance de tous les documents mis à sa disposition. Cela représente plus de 1000 pages de rapports, analyses, préavis, études, interpellations, etc. Ces documents sont listés dans l'Annexe 1.

d) Historique des décisions des différents partenaires

Parallèlement au travail technique conduit par l'APEC, en collaboration avec la DGE et RégionNyon (jusqu'en 2019), plusieurs Préavis ont été adoptés, soit par les instances compétentes de l'APEC, soit par les Conseils communaux de communes devant se rallier au projet de STEP régionale unique. Ces documents sont listés dans l'Annexe 2.

On notera qu'à Gland, à la fois commune siège, et membre de l'APEC, le Conseil communal n'a encore été saisi d'aucun Préavis. Seule l'Interpellation de Mme Christelle Giraud et consorts intitulée « [Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire](#) », et le débat public du 10 septembre 2020, ont permis de sensibiliser la population et le Conseil communal sur ce dossier.

e) Actions de la Municipalité de Luins

Dès la fin de son mandat en 2014, le syndic Jean-Marc Sordet avait informé la Municipalité des premières discussions en cours sur un projet de STEP régionale. La Municipalité a ensuite régulièrement interpellé l'APEC sur la pertinence du projet du Lavasson, a informé sa population, puis s'est engagée dans un collectif d'opposant-e-s www.stopstepgland.ch. L'Annexe 3 recense ces différentes initiatives.

6. Analyse de la Municipalité

Bien que les aspects financiers et techniques de ce dossier soient particulièrement complexes, l'analyse de la documentation mise à notre disposition, et la récente séance de travail avec une délégation du Comité de direction de l'APEC (28 octobre 2020), nous permettent de résumer les principaux arguments comme suit :

a) Arguments du Comité de pilotage de l'APECplus

Pour les porteurs du projet de la STEP régionale pour 120'000 EH au Lavasson, cette solution est la seule possible, principalement pour les raisons suivantes :

1. Les deux STEP principales (APEC/Gland et Nyon) devront dans tous les cas procéder à des travaux conséquents pour satisfaire aux nouvelles exigences de traitement des micropolluants (cf. obligation des autorités fédérale et cantonale) ;
2. Une STEP régionale unique permet des économies d'échelle significatives par rapport à deux installations de taille moyenne vieillissantes, qui doivent intégrer dans leurs chaînes d'épuration des technologies complexes de traitement avancé des micropolluants ;
3. L'APEC doit dans tous les cas urgemment déménager du site actuel de la Dullive pour construire une installation neuve sur un autre site ;
4. Les différentes analyses techniques et financières de l'APEC recommandent unanimement le site du Lavasson pour construire la STEP régionale unique ;
5. Le fait que le site du Lavasson :
 - i. fasse l'objet d'un accord préalable avec le propriétaire,
 - ii. soit proche du principal exutoire déjà disponible dans le Léman,
 - iii. ait l'agrément de la Municipalité de Gland...... augure d'une possibilité de réaliser rapidement ce projet.

b) Arguments de la Municipalité en défaveur du projet de STEP unique

La Municipalité ne nie pas que la solution du Lavasson ait certains atouts. Cependant, en l'état, comme relevé tant à Nyon qu'à Gland (cf. documents cités ci-avant), plusieurs points faibles subsistent et relativisent les avantages cités ci-dessus par l'APECplus :

1. Malgré nos démarches pour faire entendre nos réserves sur le choix du site et demander l'étude d'alternatives depuis près de 10 ans, seule l'option du Lavasson est, de fait, envisagée depuis lors, bien qu'il n'était pas recommandé au départ par les experts (Extrait ci-dessous de l'étude du 13.06.2014 page 31 site N°11 appelé à l'époque Ruyre). Ainsi les études complémentaires réalisées en 2018 n'ont été commanditées que : « pour nous faire plaisir » (dixit le Municipal de Gland présent le 28.10 dernier) ;

11 – Ruyre Cme Gland	(+) Paysage relativement sensible	(+) Peu de contraintes environnementales	(-) Altitude moyenne Distant des points de pompage	A écarter
-------------------------	---	--	--	-----------

2. Le paramètre de la croissance démographique a été ignoré, bien qu'il ressorte clairement dans l'étude technique (22 mai 2017, page 4). De sorte que, alors que le développement démographique soit nettement plus important côté Ouest (Nyon, Eysins et Prangins), on a persisté à vouloir une solution côté Est, nécessitant la construction de plus de 6 km de tuyaux (dont une part à réaliser sous la RC1 (Route Suisse) ! L'argument du « couloir biologique » a été hâtivement utilisé pour écarter d'emblée certains sites, alors que de nouveaux quartiers se construisent juste à côté (ex. à Prangins).

3. Le projet fait face aujourd'hui à des écueils techniques : l'étude hydrogéologique récemment réalisée souligne des risques sur le sud de la parcelle. Vu l'obligation pour le Canton de compenser les surfaces agricoles perdues (SDA), le Service compétent met la pression pour réduire la surface du projet. Ce qui occasionne des retards (cf. exigence de disposer d'un avant-projet complet avant de statuer) et pourrait conduire à des études complémentaires susceptibles de renchérir le projet ;
4. En relation avec ce qui précède, le scénario financier médian qui a été retenu pour la présentation des chiffres (+/- 25%) n'est plus réaliste dans le contexte actuel. Ce d'autant que des plus-values sont prévisibles pour éliminer les risques de nuisances olfactives, ou valoriser le potentiel énergétique. Les subventions ont été calculées avec beaucoup de réserves, elles doivent être validées au niveau fédéral et cantonal. On peut aussi penser que le Canton demandera des études complémentaires, ou qu'elles seront demandées par les opposants dans le cadre des procédures d'oppositions ;
5. La ville de Gland est actuellement très en retard dans le processus d'adoption de son PPA, pour la légalisation du sol, selon elle à cause des divergences entre les différents services cantonaux (protection des eaux souterraines, SDA, etc.). Politiquement, le mouvement de contestation www.stopstepgland.ch, et le débat autour de l'interpellation de Mme Giraud et consorts ont montré qu'une partie importante de la population craint des nuisances (en particulier olfactives), ne comprend pas que la Ville de Gland soutienne ce projet, parallèlement au développement de ses infrastructures de loisir à moins de 200m de la future STEP. Le risque d'oppositions, voire d'un référendum, est donc clairement avéré, avec la perspective de blocages durables.
6. Le processus d'adoption par toutes les communes des nouveaux statuts de l'[APECplus](http://www.apecplus.ch) a pris du retard et créé un climat d'incertitude. Il s'en suit des problèmes pour le pilotage de projet de STEP régionale unique: qui est vraiment le mandant du projet ? qui est chef-fe de projet ? qui en garantit une gestion dans les règles de l'art ? Et qui serait responsable en cas d'échec ? Les réponses données lors de la séance du 28/10 ont été floues voire inexistantes sur ce dernier point. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le Conseil communal de Nyon à adopter à la quasi-unanimité ses amendements, qui signifient de facto le blocage de l'adhésion du chef-lieu.
7. En fin de compte, force est de constater que les points relevés ci-dessus constituent des risques disproportionnés pour un projet dépassant les 100 millions de francs et qui concerne les deux prochaines générations. Certes, il y a urgence de pouvoir soulager l'installation de la Dullive, et l'existence d'un exutoire vers le lac à cet endroit est gage d'un gain de temps, mais cela ne suffit pas à légitimer le choix du site du Lavasson pour un projet de STEP unique.

7. Option forte de la Municipalité

Dans ce contexte, la Municipalité a effectué une pesée des intérêts et des risques, sans perdre de vue la nécessité de trouver une solution conforme à la législation et efficiente pour l'épuration des eaux, pertinente selon les différents critères du développement durable.

En synthèse, elle retient les points suivants :

- Suite à la position de Nyon, la solution à deux sites, soit la mise à niveau de celui de l'Asse et le retour à une option à Gland, est clairement considérée comme envisageable au niveau régional. Elle ouvre même des perspectives intéressantes, de valorisation énergétique à Nyon et, pour St. Cergue, Givrins, Genolier et Duillier, peut-être une redirection de leurs eaux usées sur la STEP de l'Asse, en raison de la proximité des conduites ;

- Avec 45000 EH, le projet APEC atteint clairement la taille critique pour être économique et conforme au cadre normatif, malgré les exigences technologiques et environnementales croissantes ;
- une telle STEP moyenne réduira d'un tiers l'emprise au sol du projet (cf. l'ingénieur mandaté dixit le 28.10.), et facilitera donc son intégration paysagère ;
- cette option lève plusieurs hypothèques techniques évoquées ci-dessus et permet d'espérer de tenir un meilleur planning ;
- dans le cadre de l'APEC actuelle à 21 communes, il sera moins compliqué de trouver des solutions pour améliorer la gouvernance du projet.

Concrètement, la Municipalité sollicite donc du Conseil général l'autorisation de poursuivre la feuille de route suivante :

1. S'opposer au projet de STEP régionale unique, dans le cadre des procédures politico-administratives en cours.
2. Défendre l'option de STEP régionales sur deux pôles (un à l'Ouest et un à l'Est).
3. Saisir les autorités de l'APEC, afin qu'elles reconsidèrent le vote en faveur de la STEP régionale unique à 120'000 EH, sur la base d'une analyse prenant en compte les développements récents, en prenant mieux en compte les aspects économiques (maîtrise du projet puis de l'exploitation), sociaux, environnementaux et d'économie d'énergie.
4. Poursuivre la réflexion avec ses partenaires pour obtenir que l'APEC renforce rapidement sa capacité de gérer un tel projet dans les règles de l'art (dimensions : politique, financière, technique, environnementale et communication), avec la nomination immédiate d'un-e chef-fe de projet.
5. Exiger dans tous les cas, que les responsables du projet informent régulièrement les parties prenantes – en particulier les communes membres – ainsi que l'opinion publique, avec une approche participative lorsque cela fait sens.
6. Obtenir de la Ville de Gland la possibilité que Luins soit pleinement intégrée aux discussions futures sur l'intégration paysagère du projet du Lavasson, si ce site était confirmé.

8. Aspect financier

Pour la mise en œuvre de cette feuille de route, la Municipalité pourrait devoir faire face à des frais légaux, administratifs, d'experts ou de communication. A cette fin, la Municipalité s'engage à rester dans le cadre financier du Préavis 09/2016, qui lui accorde pour la législature 2016-2021 le droit d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles à hauteur de CHF 40'000, afin de couvrir le cas échéant de tels frais.

Si ces frais devaient dépasser le montant ci-dessus, la Municipalité s'engage à revenir présenter une nouvelle situation devant le Conseil général.

9. Conclusion

Le projet de STEP régional unique, tel qu'il a été conduit et présenté par le Comité de direction de notre association intercommunale, n'a pas réussi à convaincre, malgré une dizaine d'années d'études et de groupes de travail. Ce projet cristallise déjà l'opposition de plus 300 citoyen-ne-s de plusieurs villages aux alentours, outre des doutes exprimés par les Conseils communaux de Gland et Nyon.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose au Conseil général d'accepter l'option forte d'une opposition résolue au projet de STEP régionale unique ; et de soutenir ses orientations stratégiques allant vers la réalisation rapide de STEP régionales sur deux pôles.

10. Décision

En conséquence, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de la Commune de Luins

- vu le préavis municipal N° 7 / 2020 présenté le 10 décembre 2020,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce projet,
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

D É C I D E D E :

1. prendre acte du rapport municipal N° 7 / 2020,
2. accepter l'option forte d'une opposition au projet de STEP régionale unique
3. soutenir la création de STEP sur deux pôles, tel que présenté, dans le cadre financier défini via le Préavis 09/2016.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 16 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic Claude Gaignard		 La Secrétaire : Tamara Courvoisier
---	--	--

Responsable du dossier : M. Claude Gaignard Syndic

M. Gilles Favre Municipal

Tous les rapports et documents mentionnés dans ce préavis sont disponibles en consultation à l'administration communale

Annexes : Annexe 1 - Liste des études techniques étudiées par la Municipalité

Annexe 2 - Liste des préavis adoptés dans les différentes communes du périmètre
du projet de STEP régionale unique

Annexe 3 - Liste des initiatives de la Municipalité

Annexe 1 – Liste des études techniques étudiées par la Municipalité

Date	Nom du document
13.06.2014	Rapport intermédiaire provisoire – Triform Recherche de site pour une STEP régionales
30.06.2015	Deux STEP régionales à Nyon et Gland – Triform Etude comparative de variante de régionalisation
05.01.2016	Etude Triform Impact financier d'une réalisation en 2 étapes
28.01.2016	Plan partiel d'affectation « Lavasson » - Fischer & Montavon
2016	Planification cantonale des micropolluants
22.05.2017	Etude Technique - Triform Régionalisation de l'épuration Lavasson
22.05.2017	Etude Technique - Triform Régionalisation de l'épuration Nyon - Asse
02.10.2017	Synthèse financière – Holinger SA Régionalisation de l'épuration
14.06.2018	STEP régionale analyse comparative des sites – Fisher & Montavon
21.09.2018	Etude technique préliminaire – Holinger SA Régionalisation de l'épuration Complément « APEC 45 »
21.09.2018	Synthèse financière – Holinger SA Régionalisation de l'épuration Complément « APEC 45 »
21.11.2018	Plan de gestion des eaux usées intercommunal (PGEEi) – Bovard & Nickl
22.05.2019	Etude technique de la liaison Rive – Dullive – Lavasson - Triform
23.07.2020	Etude hydrogéologique+ plans - ImpactConcept
13.09.2019	Régionalisation de l'épuration pôle Nyon – Prangins – Gingins – Gland synthèse financière – Holinger SA
13.01.2020	Rapport de synthèse APEC

Annexe 2 – Liste des préavis adoptés dans les différentes communes du périmètre du projet de STEP régionale unique

Partenaire	Date	Décisions
APEC	21 avril 16	Préavis N°25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration de CHF 208'400.- accepté à une large majorité.
AEB	21 avril 16	Préavis N°3/2011-2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration de CHF 22'000.- accepté à une large majorité.
NYON	25 avril 16	Préavis N°262/2016 : demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000.- HT pour la régionalisation de l'épuration via le préavis N° 262/2016 (« Financement pour les études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration; Révision sur l'Ordonnance sur la Protection des Eaux/traitement des micropolluants »).
PRANGI NS	18 mai 16	Préavis municipal N°92/16 accepté à l'unanimité : demande d'un crédit de CHF 26'000. — pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux.
NYON	5 sept. 16	Décision du Conseil communal de Nyon : accepte le préavis avec un amendement de CHF 75'000.- supplémentaires pour des précisions complémentaires sur le plan technique, la faisabilité et les coûts pour l'adaptation de la STEP à Nyon.
NYON	2 oct. 16	Rapport municipal N°71/2017 : résultat des études complémentaires qui tend en faveur de la régionalisation.
NYON	11 déc. 16	Décision du Conseil communal de Nyon : prend acte du rapport et permet à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario de STEP unique sur la commune de Gland (69 oui, 14 non, 4 abstentions).
APEC	Juin 18	En vue des décisions à prendre, l'APEC a également réalisé une étude similaire à Nyon (technique et financière) pour une solution seule (appelée APEC 45). Cette dernière a été finalisée en septembre 2018.
APEC	2 mai 19	Préavis N°17 relatif au projet de STEP régionale : accepté à une large majorité avec 2 amendements : ☐ Amendement no 1 : les négociations concernant le « panier de la mariée » devront être terminées pour le 31 décembre 2019. ☐ Amendement no 2 : les statuts doivent garantir que le poids de 2 villes comme Nyon et Gland ne permettent pas d'écarter les petites communes des décisions.
APEC	7 nov. 19	Préavis N°24 relatif : accepté ☐ aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésérax et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration (montant compensatoire); ☐ au contrat de droit administratif à signer entre les partenaires.
PRANGI NS	26 juin 20	Préavis 45/20 : accepté / Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.
NYON	9 nov. 20	Préavis N°188/2020 : accepté avec 1 amendement / demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique – demande de crédit de CHF 6'911'100 avec un amendement « <i>Le versement de CHF 6'911'100 ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de tous recours.</i> » De plus, la Municipalité nyonnaise s'est engagée devant son Conseil d'étudier un plan B afin de réaliser à la STEP de l'Asse le traitement des micropolluants.

Annexe 3 – initiatives de la Municipalité

Date	Description de l'activité
09.02.2015	Première séance d'information à la demande de la Municipalité avec une délégation de l'APEC. A ce stade on parle seulement du remplacement de la STEP de La Dullive.
16.06.2015	Courrier de la Municipalité au CODIR de l'APEC pour recevoir plus d'informations.
20.10.2015	Courrier de rappel de de la Municipalité au CODIR de l'APEC pour recevoir plus d'informations.
27.11.2015	Courrier de l'APEC adressé à la Municipalité pour dire que les études ne sont pas disponibles.
11.2016	La Municipalité informe la population du projet de STEP par un tous-ménages.
01.12.2016	Interview dans le journal La Côte dans lequel Claude Gagnard dénonçait le manque de transparence du projet et la communication à la population inexistante. La journaliste relevait par ailleurs la situation dénoncée par la Cour des comptes du Canton de Vaud sur le déficit démocratique des associations intercommunales.
26.09.2017	Séance d'information avec une délégation du CODIR de l'APEC et le Secrétaire général de Nyon Région.
14.12.2017	Lors du Conseil général du 14/12, le Président demande à l'assemblée un vote d'intention pour soutenir les démarches de la Municipalité contre le projet de STEP régionale unique. L'assemblée vote à main levée à la majorité.
18.12.2017	Interview dans le journal La Côte dans lequel le syndic Claude Gagnard annonce que le Conseil général apporte son plein soutien à la Municipalité dans le processus d'opposition.
18.01.2018	Interview dans le journal 24 Heures dans lequel le syndic Claude Gagnard annonce que le Conseil général apporte son plein soutien à la Municipalité dans le processus d'opposition.
27.04.2018	Avec le soutien de la Municipalité, deux citoyens adressent un courrier à Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro pour dénoncer le projet de STEP unique sur le site du Lavasson. Une réponse envoyée le 18 mai 2018 renvoie les expéditeurs vers les communes.
08.05.2018	Interview dans le journal La Côte dans lequel le syndic Claude Gagnard disait « On ne lâche rien » et était très inquiet de l'arrivée de la ville de Nyon dans le projet.
09.05.2018	Interview pour La Télé (Vaud-Fribourg) présentation du mouvement d'opposition.
27.05.2018	Avec le soutien de la Municipalité, deux citoyens adressent un courrier à Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro pour dénoncer le projet de STEP unique sur le site du Lavasson.
05.06.2018	Mail à Nyon région pour confirmer la position de la Municipalité par rapport aux études complémentaires.
18.06.2018	Débat sur NRTV en présence du syndic Claude Gagnard pour défendre la position de Luins.
27.06.2018	Le mouvement citoyens www.stopstepgland.ch soutenu par la Municipalité annonce qu'il a obtenu plus de 200 signatures de sympathisants.
03.10.2018	Interview dans le journal 24 Heures dans lequel le syndic Claude Gagnard dénonçait l'opacité du projet et le manque de réponse aux questions posées.
14.02.2019	La Municipalité décide de mandater la Cour des comptes du Canton de Vaud pour étudier le choix du site du Lavasson pour accueillir une STEP unique. Dans une réponse du 12 mars 2019, la Cour des comptes réponds qu'elle n'est pas habilitée à effectuer des audits ex ante.
02.05.2019	Par l'intermédiaire d'un rapport minoritaire, le Municipal Gilles Favre s'oppose à l'approbation du Préavis 17 de l'APEC
17.05.2019	Réaction du syndic Claude Gagnard dans le courrier des lecteurs du journal La Côte pour dénoncer que le Préavis n°17 de l'APEC avait été accepté sans débat ni question !
07.02.2020	Réaction du syndic Claude Gagnard dans le courrier des lecteur du journal La Côte au sujet des coûts de 98 millions annoncés pour la STEP régionale unique.
24.06.2020	Le mouvement citoyen www.stopstepgland.ch soutenu par la Municipalité annonce qu'il a obtenu plus de 320 signatures de sympathisants.
10.09.2020	Participation du syndic Claude Gagnard au débat public organisé par le parti des

	Verts de La Côte en présence des municipaux de Gland et Nyon.
17.09.2020	La Municipalité adresse un courrier à Monsieur Marc Affolter hydrogéologue cantonal pour qu'il se positionne sur la récente étude du sous-sol du site du Lavasson (pas de réponse à ce jour).
06.10.2020	La Municipalité sollicite une séance de travail avec une délégation restreinte du CODIR de l'APEC. La séance a eu lieu le mercredi 28 octobre 2020.
16.11.2020	La Municipalité mandate la Commission Ad Hoc pour étudier le Préavis 07/2020.